

s.A.123.21. - KR/md.

Vertraulich
Confidentiel

Nationalrätliche Kommission
für auswärtige Angelegenheiten

Commission du Conseil national
pour les affaires étrangères

P r o t o k o l l

der

Sitzung vom 21./22. Februar 1956

Hôtel du Golf, Crans s/Sierre

P r o c è s - V e r b a l

de la

séance des 21/22 février 1956

Hôtel du Golf, Crans s/Sierre

Vorsitz - Président : Herr Dr. J. Condrau, Vizepräsident
des Nationalrates.

Anwesend sind die Herren Nationalräte - Sont présents MM. les
Conseillers nationaux : Buri, Dietschi-Solothurn, Duttweiler,
Frei, Graber, Josi, Oprecht, Rohr, Schmid Arthur, Schuler-Glarus.

Ferner ist anwesend - Est également présent: M. Petitpierre,
Chef du Département politique.

Sekretariat - Secrétariat : M. René Keller, Chef du Service
d'information et de presse du Département politique.



Traktanden:

1. Orientierendes Referat von Herrn Bundesrat Dr. Max Petitpierre über die internationale Lage.
2. Errichtung neuer diplomatischer Vertretungen.
3. Umwandlung von Gesandtschaften in Botschaften.
4. Vorschlag der Sowjetunion an die westlichen Länder auf Austausch von parlamentarischen Delegationen.
5. Fragen der Mitglieder.

Objets:

1. Exposé de M. Max Petitpierre, Conseiller fédéral, sur la situation internationale.
2. Création de nouvelles représentations diplomatiques.
3. Transformation de légations en ambassades.
4. Proposition soviétique aux pays occidentaux d'échanger des délégations parlementaires.
5. Questions posées par des membres.

Herr Condrau, Präsident der Kommission, eröffnet die Sitzung um 18.15 Uhr. Herr Dr. Bretscher lässt sich krankheitshalber entschuldigen. Herr Moulin, der inzwischen Ständerat geworden ist, gehört der Kommission nicht mehr an.

M. Petitpierre fait un exposé sur la situation politique générale. Il relève qu'on assiste actuellement à une modification fondamentale des relations entre les continents et les races, que la suprématie de la race blanche n'est plus reconnue, que l'Europe, aujourd'hui divisée, n'a plus la direction des affaires du monde. A cela s'ajoute que la structure des sociétés est également en train de subir un changement. L'histoire se déroule actuellement sur la plan mondial. La paix et la sécurité sont totales comme la guerre est totale. Il résulte de ces phénomènes en particulier deux conséquences pour la Suisse: l'une que tout événement politique, où qu'il se produise, peut avoir des effets pour notre pays et n'est, par conséquent, pas indifférent pour lui; l'autre que le cadre dans lequel la Suisse se trouve actuellement n'est plus le même qu'autrefois. Notre pays a cessé d'être un élément de l'équilibre européen. Il fait partie d'une entité: l'Europe occidentale.

La situation politique actuelle continue à être dominée par la lutte idéologique entre l'Est et l'Ouest. Nous sommes entrés dans la troisième phase de cette lutte. La première a été la guerre froide, de 1945 à la mort de Staline; la seconde, la détente; la période actuelle est celle de la coexistence compétitive (Wettbewerb in der Koexistenz). Elle est caractérisée par un mélange de guerre froide et de détente, mais sans recours aux armes. L'Europe est menacée par ses propres faiblesses plus que par une menace venant de l'extérieur.

Le chef du Département analyse ensuite la situation politique, expose les principes de la politique extérieure soviétique et

ceux de la politique extérieure des pays occidentaux, en particulier des Etats-Unis. Il arrive à la conclusion que, si un risque de guerre générale paraît écarté pour plusieurs années, il subsiste des points névralgiques: Formose, le Proche Orient où le conflit entre Israël et les Etats arabes demeure virulent et pourrait redevenir armé, l'Afrique du Nord. La lutte politique et diplomatique entre l'Est et l'Ouest paraît devoir se concentrer surtout sur l'Asie et, dans une moindre mesure, l'Afrique. Cette lutte présentera vraisemblablement un aspect essentiellement économique.

Le chef du Département politique aborde ensuite quelques problèmes intéressant la politique extérieure de la Suisse. Il expose en particulier les vues du Conseil fédéral sur une adhésion éventuelle de la Suisse aux Nations Unies et au Conseil de l'Europe. Il estime qu'actuellement, il serait inopportun d'entreprendre des démarches en vue d'une adhésion à l'une ou l'autre de ces deux organisations. En revanche, il relève que la Suisse pourra être appelée à jouer un rôle actif et éventuellement à faire des sacrifices dans le domaine de l'aide aux pays sous-développés. Il n'y a pas de raison de ne pas poursuivre la politique pratiquée depuis la fin de la guerre, dont les aspects positifs méritent d'être relevés.

Herr Schmid dankt für das ausgezeichnete Referat. Es ergibt sich daraus keine andere Folgerung, als dass die Schweiz der UNO nicht beitreten kann, wenn sie ihrer Sendung treu bleiben will. Man übersieht in der Schweiz zu oft die Gefahr der Anziehungskraft des Ostens. Titos Botschaft an den 20. Kongress der kommunistischen Partei ist deren jüngstes Symptom. Wir müssen in der Schweiz den grassierenden Eigennutz, die Profitsucht überwinden. Die bürgerlichen Parteien müssen sich Rechenschaft darüber geben, dass die Wirtschafts- und Sozialpolitik heute die Hauptrolle spielt.

Herr Duttweiler betrachtet die innere Aufweichung des Westens als gefährlicher denn das militärisch nicht bestehende Gleichgewicht. Der Kapitalismus bietet in der Tat Angriffsflächen. Dies gilt auch für die Schweiz, wo die Bürger oft wehrlos sind, wenn sie nicht einer Organisation angehören. Unsere Waffe und unser Schutz liegen in der Weltachtung. Ein Beitritt zur UNO kommt heute nicht in Frage; wir müssen uns jedoch klar werden, was wir wollen. Am Rande bleiben ist echt schweizerisch, klug, aber den andern schwer verständlich. Unsere "situation unique" wurde 1920 und auch von einer Kommission in Havanna anerkannt. Wäre es nicht möglich, dass schweizerische diplomatische Vertreter oder auch Privatpersonen Fühler ausstreckten, um herauszufinden, ob unser Status nicht anerkannt werden könnte? Ein Aussenseiter kann nämlich um so isolierter sein, je geschlossener die ihn umgebende Gesellschaft ist. Wir sollten an unsere Pflichten denken. Es kann uns nur zur Ehre gereichen, wenn wir zeigen, dass wir uns auf internationaler Ebene beteiligen wollen. Den Vorwurf, dass wir immer nur Geschäfte machen wollen, sollten wir entkräften. Die Neutralität dürfen wir nicht preisgeben, aber wir sollten auf die Anerkennung der "situation unique" hinsteuern.

Herr Dietschi findet die eindrucksvollen Ausführungen von Herrn Petitpierre sehr überzeugend. In der Frage Europa ist der

Vorsteher des Politischen Departements entschiedener Gegner des Europarats, wogegen er sich aber positiv zu den Integrationsbestrebungen einstellt, auch wenn wir nicht aktiv mitmachen können. Ist das eine ohne das andere denkbar? Kann etwas über die Grössenordnung einer verstärkten Hilfe an unterentwickelte Länder gesagt werden? Die Hilfsfreudigkeit in der Schweiz zugunsten des Auslands ist zurückgegangen. Die Parteien sollten die öffentliche Meinung aufrütteln.

Herr Oprecht findet, dass Herr Petitpierre die Stellung der Schweiz äusserst vorsichtig beschreibt. Aber zumindest bezüglich Europa können wir nach seinen Angaben eine grössere Bereitschaft feststellen. Nach dem Krieg haben wir profitiert, ohne uns zu engagieren. Es ist wichtig, jetzt die Solidarität zu betonen, und möglichst die Neutralität auf das Militärische zu beschränken. Die ursprünglichen Bedenken gegen die OECE wurden zerstreut, als sich die Teilnahme als profitabel erwies. Die Jugend interessiert sich für Europa, aber auch wir müssen anerkennen, dass, falls eine europäische Integration nicht zustande kommt, Deutschland Westeuropa dominieren wird. Daher sollten wir an der Integration mitmachen.

Herr Condrau stellt fest, dass sich aus dem Fazit der Aussprache ergeben hat, dass an der jetzigen Politik nichts zu ändern ist.

M. Petitpierre: Il n'est pas juste d'accréditer la notion que la Suisse est inactive sur le plan international. Depuis dix ans, elle cherche à collaborer et collabore effectivement dans tous les domaines où elle le peut. Notre politique extérieure n'est pas négative. Elle s'efforce d'être compréhensive et de manifester notre solidarité avec les autres pays. Cette politique n'est sans doute pas très spectaculaire. Elle se manifeste par des actes. Aussi bien nous recueillons aujourd'hui les fruits de cette politique positive. Notre neutralité, même si elle n'est pas toujours approuvée ni même comprise, est aujourd'hui généralement reconnue. Les propositions de M. Duttweiler ont un caractère abstrait et théorique. Des sondages dans le sens qu'il préconise ne pourraient mener à aucun résultat et seraient certainement interprétés défavorablement. Ils donneraient le sentiment que la Suisse cherche à marchander pour obtenir des privilèges. En revanche, nous ne devons jamais négliger et nous n'avons jamais négligé les occasions de rendre des services ou de jouer le rôle de médiateurs.

En réponse à une question de M. Dietschi, le chef du Département relève qu'un nouveau message sera présenté aux Chambres sollicitant un crédit en faveur de l'aide aux pays sous-développés. Nous suivons de près ce problème, que nous considérons comme très important.

Quant à l'intégration européenne, il n'est pas possible de prévoir comment elle évoluera. Si elle se réalise par la création d'autorités supranationales, on peut craindre une influence excessive des grands Etats européens. Les méthodes appliquées par l'OECE, qui cherchent à réaliser des ententes sur des problèmes concrets, doivent être préférées à l'intégration proprement dite. Il faut se réjouir que notre opinion publique s'intéresse aux problèmes européens et que

des courants se forment en vue d'une politique plus dynamique de notre pays. Il sera intéressant de connaître le résultat de la pétition lancée récemment en faveur d'une adhésion de la Suisse à des organisations internationales.

Herr Duttweiler beteuert, dass er nicht Erfinder der "situation unique" sei. Herr Motta sei es, der vor allem 1920 und 1936 diese These vertrat. Er bekennt sich zu den Vereinigten Nationen.

M. Petitpierre précise qu'il n'est nullement l'adversaire des Nations Unies. Il est au contraire convaincu de leur nécessité et de leur utilité. Mais il ne croit pas que la Suisse pourrait exercer une influence.

Herr Condrau erinnert daran, dass die Tagesordnung durch folgendes Geschäft ergänzt wurde: Vorschlag der Sowjetunion an die westlichen Länder betreffend Austausch von parlamentarischen Delegationen. Das Traktandum wird am nächsten Morgen behandelt.

Schluss - Fin : 12.30 h.

22.II. - 08.30

Herr Condrau ersucht Herrn Petitpierre, über die zwei Botschaften des Bundesrates an die Bundesversammlung betreffend die Errichtung neuer diplomatischer Vertretungen sowie die Umwandlung schweizerischer Gesandtschaften in Botschaften zu berichten.

M. Petitpierre: Il me paraît inutile de m'étendre sur le message relatif à la création de nouvelles missions diplomatiques. Un point doit toutefois être relevé: depuis la publication du message, le Soudan est devenu indépendant. La Commission pourrait compléter le message en proposant au Conseil national d'ajouter le Soudan à la liste des Etats énumérés à l'article 1er du projet d'arrêté. Le Soudan, qui compte quatre millions d'habitants, est cinq fois plus grand que la France. Comme tout Etat nouvellement constitué, il est très sensible à l'attitude que prennent à son égard des Etats étrangers. La Belgique et les Pays-Bas ont déjà accrédité un représentant auprès du gouvernement soudanais. La Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats serait disposée à procéder de la manière que je viens de suggérer.

Les conséquences financières de l'ouverture de trois légations seront de l'ordre de 300'000 francs. Une politique de présence de nature essentiellement économique les justifie pleinement.

Herr Schmid möchte das Arbeitsprogramm kennen.

M. Petitpierre: Après l'expiration du délai référendaire, le Département politique se propose de créer cette année encore la Légation au Guatemala, qui sera dirigée par un ministre, assisté d'un secrétaire de légation et d'une sténodactylographe. Un ministre de 2e classe sera accrédité à Bangkok, qualité qu'aura aussi l'actuel consul général à Manille. Le poste de Colombo sera confié à un Chargé d'affaires a.i.. Les frais de voyage et de séjour, découlant du fait que des ministres devront se rendre dans plusieurs capitales et que, dans le cas de l'Arabie Séoudite, un collaborateur de la Légation au Caire sera de temps en temps détaché à Djeddah, sont inclus dans le montant de 300'000 francs.

Herr Condrau erklärt, dass die Kommission die Aufnahme des Sudans in Artikel 1 beantragen wird. Er bittet Herrn Petitpierre, über die zweite Botschaft zu berichten.

M. Petitpierre: En présence de la situation de fait et de l'évolution de ces dernières années, je puis me dispenser d'apporter de nouveaux arguments. Une question un peu délicate est de savoir dans quels pays la Suisse devra accréditer des ambassadeurs. Nous n'avons en effet aucun critère satisfaisant. La présence d'ambassades à Berne préjuge dans une certaine mesure la question. La meilleure solution serait de transformer toutes les légations en ambassades. Ce n'est pas possible pour l'instant, mais à la longue on peut s'attendre à ce que les représentants diplomatiques ne soient plus qu'ambassadeurs ou chargés d'affaires.

Il s'agit d'une question pratique, d'opportunité. On a émis des doutes sur notre affirmation que la transformation n'entraînerait pas des conséquences financières appréciables. Je maintiens cette affirmation. En effet, les obligations d'un ambassadeur et d'un ministre sont les mêmes.

En toute bonne conscience, je suis persuadé que la réforme est devenue indispensable. Je vous prie de bien vouloir vous y rallier.

Herr Duttweiler stellt sich die Frage, woher wir die Leute mit einem Botschafterformat hernehmen werden. Wir schaffen eine Inflation.

Herr Oprecht: Die Inflation ist bereits eingetreten. Es geht nur noch um eine Frage des Protokolls. Muss allerdings die Schweiz mitmachen? Kommt es nicht mehr auf die Person als auf den Rang an? Botschafter werden nun einmal mehr kosten.

Herr Rohr will keine Opposition machen. Er glaubt ebenfalls mehr an die Persönlichkeit als an den Rang, aber nachdem es nicht schadet und nichts kosten wird ... Seit drei bis vier Jahren hat sich eine unverkennbare Wandlung in der öffentlichen Meinung abgezeichnet.

Herr Schmid teilt die Meinung von Herrn Oprecht. Falls Eintreten beschlossen wird, sollte der Text von Art. 1 ergänzt wer-

den durch einen Hinweis auf das Parlament. So z.B.: "... im Einvernehmen mit der Bundesversammlung ...". Was ist unter Art. 2, § 2, zu verstehen? "Botschafter" Hotz hätte sicherlich keine bessern Dienste geleistet als Minister Hotz.

Herr Dietschi: Der Botschaftertitel hätte etwas Ausserordentliches bleiben sollen. Nun ist er eben eine Modesache geworden. Der Hinweis darauf, dass wir Obersten und keine Generäle haben, ist nicht stichhaltig, da ein militärischer Rang sich auf das Inland, ein diplomatischer hingegen auf das Ausland bezieht. Wir erschweren nur die Aufgaben unserer Vertreter, wenn wir die Mode nicht mitmachen. Werden wir, nachdem wir Minister erster und zweiter Klasse haben, auch Botschafter erster und zweiter Klasse haben? Ich stimme dem Antrag zu.

Herr Schuler: Die Umwandlung ist richtig. Man ist sich der Wichtigkeit nicht ganz bewusst, die in gewissen Staaten Protokollfragen zukommen. Der Botschaftertitel mag nicht notwendig sein, wenn ein Schweizer Vertreter das Format z.B. eines Carl Burckhardt hat. Aber für den Durchschnittsvertreter ist der Titel sicherlich nützlich. Auch mir ist Artikel 2, § 2, nicht ganz klar. Wenn eine Spezialmission z.B. in der Teilnahme an einem Begräbnis besteht, ist mir die Sache verständlich, weniger aber wenn es sich um Handelsdelegierte handeln würde.

Herr Oprecht wünscht eine genauere Formulierung des auf Seite 10 aufgeführten Paragraphen beginnend mit: "Erwähnt sei noch .."

M. Graber: Nous sommes en présence d'une évolution irrésistible. Il s'agit d'une pure question d'opportunité professionnelle. Le débat se ramène à savoir si le titre de ministre au regard de celui d'ambassadeur représente un handicap. Les occasions pour nos représentants d'avoir des contacts ne sont pas si nombreuses. Il est important par conséquent qu'ils puissent rencontrer des gens de premier plan. Or, on ne les trouve guère aux bouts de table. Si, comme de raison, la valeur de l'homme est plus importante que son rang, un élément n'exclut pas l'autre. Il faut faire confiance au Conseil fédéral et par conséquent ne pas adopter la proposition de M. Schmid.

Herr Buri: Das Volk zeigt immer mehr Interesse für ausserpolitische Fragen. Das zur Diskussion stehende Problem würde es allerdings nicht verstehen. Trotzdem dürfen wir nicht zaudern. Ich glaubte, die Umwandlung würde sich auf die fünf oder sechs wichtigsten Posten beziehen. Ich sehe aber, dass die Frage eine protokollarische Notwendigkeit geworden ist. Herr Schmid geht zu weit. Wir müssen in den Bundesrat Vertrauen haben.

M. Petitpierre: Il est exact que normalement les plus qualifiés seuls devraient pouvoir être nommés ambassadeurs. Cette manière de procéder ne peut plus être retenue aujourd'hui. La France et l'Italie connaissaient la dignité d'ambassadeur. La France l'a

abolie, l'Italie va jusqu'à accréditer un premier secrétaire comme ambassadeur dans certains pays. Si nous voulons être représentés, nous devons l'être avec efficacité. Aux Etats-Unis, le titre de ministre n'est plus compris: on entend par là un pasteur! A certaines manifestations, les ambassadeurs seuls sont invités. En résumé, la question doit être envisagée sous son angle purement pratique. La personnalité est d'une importance primordiale, soit, mais qu'on lui fournisse l'occasion de donner sa mesure en lui procurant l'accès auprès des gens importants. En réponse à MM. Schmid et Schuler, je puis dire qu'en dehors des représentants diplomatiques, le titre ne serait conféré qu'avec parcimonie. S'il existe deux classes de ministres, c'est pour des raisons de traitement. Une telle solution n'est pas nécessaire pour les ambassadeurs, puisqu'il ne s'agira que d'un titre qui pourra être porté aussi bien par un ministre de première que de seconde classe.

Si la proposition de M. Schmid devait être acceptée, une discussion publique aux Chambres pourrait être cause de grands embarras.

Herr Condrau: Eintreten ist beschlossen. Zu Artikel 1: Anregung Schmid ...

Herr Schmid: Herr Petitpierre meint, dass wir es durch eine Diskussion im Parlament mit der halben Welt verderben würden. Ich hatte die Anregung gemacht, weil ich Leute gewählt wissen wollte, die es verdienen. Wir haben aber bekanntlich ein grosses Vertrauen in den Bundesrat, so dass ich keinen Antrag stelle.

Herr Condrau: Alle drei Artikel sind genehmigt bei Enthaltung von Herrn Schmid. Der Präsident der Kommission und Herr Graber werden als Referenten bezeichnet.

M. Petitpierre clôt la discussion sur le sujet des ambassades en rappelant que certaines colonies suisses sont très sensibles à la différence de traitement dont le représentant de notre pays peut être l'objet par rapport à un ambassadeur étranger.

Le Chef du Département aborde la proposition soviétique aux pays occidentaux d'échanger des délégations parlementaires.

Le 9 février 1955, le Soviet suprême a voté une résolution visant à ce que des échanges de parlementaires aient lieu. J'ai adressé sans préavis aux Présidents du Conseil national et du Conseil des Etats le texte, qui avait été communiqué à la Légation de Suisse à Moscou. Le 28 décembre dernier, le Soviet suprême vota sur le même objet une nouvelle résolution qui cite entre autres les visites de parlementaires de plusieurs pays (Finlande, Suède, Luxembourg, Albanie, Iran, etc. etc.). J'adresserai cette nouvelle résolution, qui m'est parvenue par la même voie, aux Présidents des deux Chambres. Il ne s'agit pas d'une invitation officielle. Néanmoins, l'Ambassade de l'URSS à Berne s'intéresse à la chose. Les Chambres seules ont à s'occuper de l'affaire. C'est pourquoi les Commissions des affaires

étrangères devraient en discuter. Il ne m'appartient pas de donner un avis.

Herr Condrau stellt fest, dass die Kommission die bisherige Haltung beibehalten wird.

M. Petitpierre fera transmettre la résolution aux Présidents des Chambres.

Herr Condrau erörtert die Frage Bretscher vom 13. Januar 1956 betreffend Veröffentlichung einer tendenziösen Broschüre durch die Firma M.J.Purtschert & Co, Luzern.

M. Petitpierre donne des renseignements sur cette affaire.

Il répond ensuite aux deux questions que M. Duttweiler a posées le 14 février 1956:

Après le rejet par le peuple, en 1954, de l'arrêté sur l'aide aux Suisses victimes de la guerre, le Département politique a été chargé par le Conseil fédéral d'élaborer un nouveau projet d'entente avec le Département de justice et police et le Département des finances. Ce nouveau projet a été établi. Il est actuellement en discussion entre les trois Départements intéressés. Un accord n'a pas pu être réalisé entre eux sur tous les points. Le chef du Département politique a l'intention de soumettre ce projet au Conseil fédéral. Celui-ci tranchera les questions sur lesquelles il y a divergence entre les Départements et se prononcera à titre provisoire sur le projet. Si ce projet est approuvé, il sera soumis aux trois associations intéressées, qui feront connaître leurs observations. Le projet retournera ensuite devant le Conseil fédéral avec les observations formulées par les associations. A ce moment-là, le Conseil fédéral arrêtera le texte définitif du projet d'arrêté et préparera un message aux Chambres. Celles-ci pourront se prononcer, sauf imprévu, dans le courant de cette année. Le chef du Département souhaite que ce problème soit définitivement réglé avant la fin de 1956. Il juge prématuré de fournir maintenant des renseignements sur le contenu du projet d'arrêté élaboré par le Département politique et d'exprimer une opinion sur le fond du problème aussi longtemps que le Conseil fédéral n'en a pas discuté.

Herr Duttweiler: Diese Antwort ist für die betroffenen Auslandschweizer enttäuschend. Es sind 10 Jahre her, seit das erste Versprechen einer Entschädigung abgegeben wurde. Es war ein Versprechen moralischer Art, aber es wurde zugleich gesagt: "Ihr könnt Eure Häuser, Eure Existenz wieder aufbauen". Bundesrat Stampfli sprach von einer solidarischen Aktion des Landes. Die Expertenkommission hat sechs Jahre lang getagt. Sie befand einstimmig, dass eine einmalige Auszahlung stattfindet. Ein Vorschlag von Herrn Rothmund hat alles aufgeschoben. Herr Feldmann hatte gedroht, dass nichts geschehen würde. In der Tat sind seit der Volksabstimmung zwei Jahre verstrichen. Die Ehre verlangt, dass den Rechtlosen geholfen werde. Hätten wir ein Verfassungsgericht, so würden die Auslandschweizer den Sieg

davon tragen. Recht wurde verweigert, gewaltige menschliche Konsequenzen sind entstanden. Von 400 nach der Sowjetunion verschleppten Schweizern kamen bloss 250 zurück. Dabei war ihnen geraten worden, an Ort und Stelle zu verbleiben, im Gegensatz zu den von Amerika und Schweden erteilten Ratschlägen. Ausgerechnet der Schutzbrief wurde ihnen zum Verhängnis. Ist es nicht beschämend, dass Belgien eine 50%ige Entschädigung zusprach, wobei die Schweiz kein Gegenrecht zu halten hat, und wir eine Entschädigung überhaupt nicht gewähren. Es ist nicht zu vermeiden, dass wir das allerletzte aufbieten müssen. Deutschland und die Alliierten interessieren sich dafür, was mit dem Geld geschieht. Alt Konsul Kunz wird sehr weit gehen, sogar sein Leben opfern. Wir sollten aus der Angelegenheit keine Zola-Dreyfus-Affäre machen und die Sache nicht auf die Spitze treiben.

Die Unterbewertung der deutschen Werte, die auf 360 Millionen geschätzt worden waren, wird offensichtlich. Dazu kommt die Tarnung durch die "Interhandel" von deutschem Besitz in Höhe von 120 Millionen. Ich glaube und hoffe, dass die Sache, ohne dass schärfster Protest nötig sein wird, gelöst werden kann.

Herr Rohr: Diese Behauptungen dürfen nicht widerspruchslös hingenommen werden. Die Bundesversammlung hat mit überwältigendem Mehr in beiden Räten Hilfeleistungen gewährt. Sie hat Rechtsansprüche eingeräumt, wie sie keinem Inlandschweizer je zuerkannt worden sind. Die Verwerfung des Beschlusses ist nicht zuletzt darauf zurückzuführen, dass viele Schweizer fanden, man ginge zu weit für die Auslandschweizer. Man kann nicht von Entschädigungen sprechen, sondern von Hilfe. Jeder Auslandschweizer konnte in die Schweiz zurückkehren. Den Bedürftigen, nicht aber den andern soll geholfen werden. Herr Duttweiler darf weder dem Bundesrat noch der Bundesversammlung Vorwürfe machen.

Herr Duttweiler: Wir erreichten, dass Grossbritannien, die Niederlande, Belgien, Deutschland Entschädigungen leisten. Wir dürfen nicht als einzige die Entschädigung ablehnen. Das Geld ist ja da. Beruft noch einmal die Expertenkommission ein, ansonsten setzt Ihr Euch ins Unrecht.

Herr Schmid: Herr Duttweiler hat auf Belgien hingewiesen, dort gab es keine Volksabstimmung. Daher ist ein Vergleich nicht absolut richtig. Die Vorlage war viel besser als das, was wir heute haben. Warum hat Herr Duttweiler das Referendum ergriffen? Er hat den Auslandschweizern einen schlechten Dienst erwiesen. Ohne das Referendum hätten wir die Entschädigung. Er sucht Schuldige, wobei er der Hauptschuldige als Initiant und Promotor des Referendums ist.

Herr Duttweiler: Die Auslandschweizer sind es, die das Komitee gegründet haben. Ich habe einer Zusammenkunft in Wien und in München beigewohnt. Das überwältigende Mehr war für Ablehnung, obwohl Begünstigte sich unter den Verwerfenden befanden. Es braucht jetzt keinen Volksentscheid: die Gelder sind eingegangen!

M. Petitpierre ne veut faire aucune déclaration qui soit susceptible d'être interprétée ou déformée, comme l'ont été jusqu'à présent des déclarations faites par des membres du Conseil fédéral sur cette affaire. Il ne veut pas engager non plus une polémique avec M. Duttweiler sur les conférences faites par ce dernier à l'étranger en vue de chercher à exciter les colonies contre les autorités fédérales. Les Suisses de l'étranger n'ont d'ailleurs, en général, pas suivi M. Duttweiler. Celui-ci veut établir des comparaisons avec les pays étrangers. Le chef du Département relève que les victimes suisses de la guerre n'ont pas été abandonnées, mais qu'au contraire, les autorités fédérales se sont efforcées de les aider, parfois d'une autre manière et selon d'autres méthodes que d'autres pays. D'ailleurs, le moment venu, lorsque le message du Conseil fédéral aura été remis aux Chambres, la Commission aura l'occasion de se prononcer.

Herr Oprecht: Ich habe gehört, dass Verhandlungen mit Deutschland betreffend Wiedergutmachung von Nazi-Unrechtschäden geführt werden.

M. Petitpierre répondra personnellement à M. Oprecht après la séance.

Sur la question de l'excédent sur le prélèvement de 33 $\frac{1}{2}$ % effectué sur les avoirs allemands libérés, le chef du Département fait l'historique de cette affaire. Cet excédent s'élève actuellement à plus de 40 millions de francs. Il s'explique en particulier par le fait que depuis les estimations de 1945, la plupart des avoirs allemands accusent une importante plus-value. Selon le Conseil fédéral, l'affectation de cet excédent intéresse le Gouvernement allemand. Quelques intéressés et plusieurs parlementaires suisses ont une opinion différente et demandent que cet excédent soit réparti entre les propriétaires de biens allemands. Cette thèse de la restitution est appuyée par une consultation du Professeur Giacometti. En revanche, deux éminents juristes consultés par le Département politique, partagent le point de vue du Conseil fédéral. Nous avons engagé des conversations avec le Gouvernement de Bonn pour voir s'il est possible de résoudre cette question par un compromis. Du côté allemand, c'est au Parlement qu'il appartiendra de prendre une décision. Il est probable qu'il sera peu enclin à favoriser des personnes qui doivent être considérées comme particulièrement privilégiées puisqu'elles n'ont pas subi la dévaluation du mark et que leurs biens en Suisse n'ont pas été soumis au prélèvement en faveur du "Lastenausgleich". En l'espece, ce sont les principes du droit des gens et non ceux du droit public et privé suisse, qui doivent être appliqués. La Confédération n'a pas d'obligation juridique ou morale qui lui imposerait de restituer aux propriétaires allemands une partie de la somme qu'ils ont versée pour obtenir la libération de leurs biens. Il paraît exclu que les Alliés, en raison de cet excédent, fassent une démarche auprès du Conseil fédéral pour obtenir un montant dépassant celui de 121,5 millions prévu dans la convention conclue avec eux en 1952 en vue de liquider l'accord de Washington de 1946. L'estimation des biens allemands a été faite par des experts désignés par l'Office suisse de compensation. Cette estimation a porté sur 22'000 cas. Le "Lastenaus-

gleich" représente jusqu'à 50% des avoirs qui lui sont soumis, alors que les propriétaires de biens allemands, pour obtenir la libération de ceux-ci, n'ont eu à payer que le 33 $\frac{1}{2}$ % du montant de ces avoirs.

Herr Duttweiler bezeichnet die Angelegenheit als einmalig. Die Verrechnungsstelle hat überschüssige 38 Millionen an die Bank Deutscher Länder überwiesen, obwohl die Rechtslage nicht abgeklärt ist. Auf wessen Instruktionen hin sind diese Ueberweisungen erfolgt ?

M. Petitpierre renvoie aux articles 2, 4 et 7 de la convention de 1952. Chaque prélèvement de 33 $\frac{1}{2}$ % entraînait un virement correspondant au compte de la BDL.

Herr Duttweiler: Laut Gutachten Giacometti, Seite 3, wurden die Ueberweisungen auf ein Vorkonto geleistet.

Herr Rohr: Im Gegensatz zu meiner gestrigen Haltung kann ich mich heute nicht mit dem Bundesrat einig erklären. Mit der Bezahlung der 121,5 Millionen wollte man einen Schlusstrich ziehen, worauf man auf deutschen Druck hin den Ueberhang weiter bezahlte. Der Ueberschuss gehört den Eigentümern, nicht dem deutschen Staat. Das Washington-Abkommen war an sich nichts Schönes. Wir wurden erpresst, konnten uns aber 1952 teilweise befreien. Wir tun aber wieder etwas Unschönes. Rechtlich und moralisch gibt es keine andere Lösung als eine Auszahlung an die Eigentümer. Ich mache aufmerksam auf die Gutachten Bürgi, Rickenbach, auf dasjenige der deutschen Dachorganisation der Wirtschaft. Es gibt nur eine Lösung. Wird diese nicht angewandt, so kommt die Sache nicht zur Ruhe.

Herr Duttweiler: Es ist eigenartig, dass eine untergeordnete Stelle die Ueberweisung hat durchführen können, ohne dass ein deutscher Anspruch erhoben worden ist. Das schweizerische Komitee der Vierzehn setzt sich nun für deutsche Interessen ein, um die Steuerablösung zu verhindern. Was würde geschehen, wenn die 121,5 Millionen nicht erreicht worden wären ? Sollte man nicht eine Kommission für die überschüssigen 50 Millionen und die Rechtsfragen einsetzen ?

Die Schweizerische Verrechnungsstelle ist abgewertet. Stellt Euch einmal vor, - ich werde es nicht tun - , dass ich die Interessen der Alliierten verträte, wie das Komitee der Vierzehn die deutschen Interessen vertritt. Könnte ich da nicht von absichtlicher Unterbewertung sprechen ? Die Alliierten haben uns geglaubt, dass die deutschen Guthaben nur 360 Millionen betragen. Nun sind es deren 620. Die ganze Sache riecht übel. Minister Stucki vertritt deutsche Interessen. In einer Eigenschaft ist er zurückgetreten, nicht aber in den andern. Bisher hat der Bundesrat keine Verantwortung getragen. Er sollte diese von der Kommission übernehmen. Die begangenen Irrtümer sollten richtiggestellt werden.

M. Petitpierre: Il n'y a pas de raison d'engager des négociations avec les Alliés, qui considèrent le problème des biens

allemands en Suisse comme réglé depuis 1952. En revanche, nous devons chercher à trouver une solution amiable avec le Gouvernement allemand. A défaut d'un tel arrangement, la Confédération devrait engager un procès contre la République fédérale d'Allemagne si elle veut obtenir la restitution de l'excédent de plus de 40 millions versés à la "Bank Deutscher Länder". C'est pourquoi un compromis est souhaitable. Les propriétaires d'avoirs allemands, plutôt que de formuler de nouvelles réclamations, devraient exprimer leur reconnaissance au Gouvernement suisse de ce qu'il a fait pour sauvegarder leurs droits et leurs intérêts. Il n'y a pas un seul pays qui ait défendu comme la Suisse les intérêts des propriétaires de biens allemands. En ce qui concerne les versements effectués à la "Bank Deutscher Länder", M. Petitpierre ignore si l'Office suisse de compensation a demandé des instructions spéciales. Il fera d'ailleurs encore vérifier dans quelles conditions ces versements ont été faits, s'ils ont été interrompus et éventuellement pour quel motif, et si des instructions ont été données pour qu'ils soient repris. Le chef du Département ne pense pas que la création d'une commission soit justifiée. Il faut attendre le résultat des négociations engagées avec le Gouvernement allemand. La Commission des affaires étrangères pourra être renseignée au cours de sa prochaine séance sur l'état de ces négociations. Le chef du Département enverra aux membres de la Commission un bref exposé écrit sur la question.

Herr Condrau erklärt sich einverstanden.

Herr Duttweiler fragt, ob im Zusammenhang mit dem Postulat von Tobel die Kommission nicht den Vorbehalt machen sollte, dass die die 121,5 Millionen übersteigenden Zahlungen zurückgefordert werden.

M. Petitpierre n'a pas l'intention de répondre maintenant au postulat de M. Vontobel. Une réponse serait inopportune actuellement, alors que les conversations avec l'Allemagne se poursuivent.

* * *

M. Petitpierre répond à une question de M. Oprecht relative à une enquête disciplinaire contre le Ministre Rossat. Des critiques ont paru dans les journaux. J'ai demandé au Ministre W. Stucki de faire une enquête préliminaire destinée à établir si une enquête administrative ou disciplinaire se justifierait. L'enquête préliminaire n'est pas encore terminée. Je suis prêt à renseigner la Commission sur le résultat de cette enquête préliminaire.

Herr Oprecht erinnert daran, dass Minister Rossat ein strenger Personalchef war.

M. Petitpierre oriente la Commission sur la politique du Conseil fédéral en matière d'énergie atomique. De celle-ci dépend dans une large mesure l'avenir de notre industrie. Il faut avoir accès aux matières premières et aux connaissances techniques étrangères. Il faut établir une coordination entre les milieux scientifiques, l'économie privée et les autorités. Sur le plan international, des

contacts entre savants ont eu lieu. Ainsi, le professeur Scherrer coopère avec la Société de physique nucléaire européenne. Une collaboration bilatérale existe avec les Etats-Unis d'Amérique. Un premier accord fut signé avec eux lors de la Conférence atomique de Genève, aux termes duquel la Reactor A.G. acheta le réacteur exposé à Genève. Il est désirable de conclure avec les Etats-Unis un accord de portée plus générale. MM. Scherrer et Boveri sont allés en Amérique. Le projet d'accord n'a rien d'incompatible avec la neutralité. Nous pouvons aussi collaborer avec des organismes multilatéraux. Nous verrons s'il y a lieu de chercher à conclure des accords bilatéraux avec d'autres pays. L'Organisation européenne de recherches nucléaires à Genève, dont la Suisse fait partie, construit un laboratoire de recherches qui doit être terminé en 1960. L'agence atomique internationale, dont le Président Eisenhower est l'initiateur, n'a pas encore été créée. La Suisse aura la possibilité d'y adhérer. L'OECE a constitué un groupe de travail. L'Euratom, projet qui groupe les six pays de la Communauté du charbon et de l'acier, pourrait faire concurrence à l'OECE.

Sur le plan national, le Département militaire créa dès 1946 une commission pour l'étude de l'énergie atomique. En 1955, une commission interdépartementale a été créée qui groupe les Départements politique, de l'économie publique, de l'intérieur, de justice et police, des postes et des chemins de fer. Un délégué aux questions atomiques a été désigné en vue d'assurer la coordination. Ses fonctions dureront 2 à 3 ans, en attendant qu'elles soient reprises par un département. Une délégation de trois membres comprenant les chefs du Département politique, de l'économie publique et des postes et des chemins de fer a été constituée au sein du Conseil fédéral. M. Zipfel estime qu'il faudrait former une association privée qui pourrait grouper toutes les personnes qui s'intéressent à l'énergie atomique. Le Conseiller aux Etats Schoch a été chargé d'élaborer un projet d'article constitutionnel. M. Zipfel prépare la loi d'exécution fédérale. La Reactor A.G. à Würenlingen doit former des savants et pousser les recherches. Elle dispose du réacteur acheté à Genève qui sera assorti d'ici à trois ans d'un réacteur à eau lourde. On se pose la question s'il faudrait construire une centrale atomique.

Si nous sommes moins avancés que les grands pays, nous ne sommes pas en retard sur ceux qui peuvent être comparés à la Suisse.

Herr Oprecht: Das Problem wird das Parlament in Zukunft immer mehr beschäftigen. Wer schliesst die Abkommen ab? Eine europäische Lösung ist notwendig, da Europa gegenüber den Vereinigten Staaten und der Sowjetunion im Rückstand ist. Ich würde es begrüßen, wenn der Vorsteher des Politischen Departements uns stets auf dem Laufenden hielte.

Herr Duttweiler kommt auf seinen Vorschlag zurück, man möchte einen Vorbehalt machen, damit Deutschland nicht über den Ueber-schuss verfügen kann. Wie wird das Postulat von Tobel beantwortet?

M. Petitpierre: Je ne me prononce pas sur le postulat.

- 15 -

Herr Duttweiler: Und die Einberufung einer Kommission ?

Herr Condrau: Die aussenpolitische Kommission ist dazu da.

Herr Duttweiler erkundigt sich bezüglich der Angriffe gegen Minister Stucki.

M. Petitpierre: J'ai adressé une lettre au journal "Finanz und Wirtschaft" dont les imputations à l'égard de M. Stucki sont nettement calomnieuses et diffamatoires. M. Stucki a l'intention d'intenter un procès à ce journal.

Schluss - Fin : 11.30 h.

M i t t e i l u n g

Die nationalrätliche Kommission für auswärtige Angelegenheiten tagte am 21. und 22. Februar unter dem Vorsitz von Herrn Dr. J. Condrau, Vizepräsidenten des Nationalrates. Sie hörte zuerst ein Exposé von Bundesrat Max Petitpierre über die politische Lage an. Diesen Ausführungen folgte eine Diskussion.

Die Kommission prüfte darauf zwei Botschaften des Bundesrates an die Bundesversammlung, die eine die Erziehung neuer diplomatischer Vertretungen, die andere die Umwandlung schweizerischer Gesandtschaften in Botschaften betreffend. Sie beschloss einstimmig, bezw. mit einer Enthaltung, dem Nationalrat die Zustimmung zu den Anträgen des Bundesrates zu empfehlen.

Bundesrat Petitpierre beantwortete mehrere Fragen, die ihm Kommissionsmitglieder gestellt hatten.

Bern, den 24. Februar 1956.

C o m m u n i q u é

La Commission des affaires étrangères du Conseil national a tenu séance les 21 et 22 février, sous la présidence de M. J. Condrau, vice-président du Conseil national. Elle a tout d'abord entendu un exposé de M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, sur la situation politique internationale. Cet exposé a été suivi d'une discussion.

La Commission a examiné ensuite deux messages du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale dont l'un concerne la création de nouvelles missions diplomatiques et l'autre la transformation de légations en ambassades. A l'unanimité dans un cas, avec une abstention dans l'autre, elle a décidé de recommander au Conseil national d'accepter les propositions du Conseil fédéral.

M. Petitpierre a répondu à plusieurs questions que lui avaient posées des membres de la Commission.

Berne, le 24 février 1956.